



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 19 décembre 2016

Présents: Dan Biancalana, John Blum, Raoul Clausse, Emile Eicher, Serge Hoffmann, Jean-Pierre Klein, Annie Nickels-Theis, Jean-Marie Sadler, Ern Walerius, Paul Weidig, Pierre Wies et Laurent Zeimet

Absents excusés: Frank Arndt, Frank Colabianchi, Pierre Mellina, Louis Oberhag, Lydie Polfer et Claude Staudt

1. Avis sur le projet de loi portant réforme de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Le comité émet son avis relatif au projet de loi n° 7047 portant réforme de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau. Il souligne que, saisi par Madame la Ministre de l'Environnement de l'avant-projet de loi, le SYVICOL a déjà pu se prononcer sur une version antérieure du texte et exprime sa reconnaissance au Gouvernement d'avoir sollicité son point de vue en amont du dépôt du projet de loi.

Bien que plusieurs propositions formulées à cette occasion aient été reprises dans le texte sous examen, certaines dispositions continuent à poser problème. Il s'agit avant tout des dispositions « répressives » qui sont censées pénaliser financièrement les communes disposant d'ouvrages non conformes aux objectifs environnementaux de la loi, ainsi que les procédures et délais auxquels les maîtres d'ouvrages doivent se soumettre s'ils veulent encore bénéficier d'un taux de subventionnement de 65% pour les infrastructures d'assainissement.

Selon l'exposé des motifs, un des objectifs de la modification de la loi relative à l'eau est de « dynamiser » les projets communaux dans le domaine de l'assainissement des eaux, afin que le Luxembourg remplisse les exigences de la directive 1991/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires. Le secteur communal partage le point de vue que les retards en matière de la mise en œuvre de certaines mesures d'assainissement devraient être rattrapés aussi rapidement que possible et il est disposé à faire des efforts supplémentaires en vue d'atteindre un bon état des cours d'eau partout dans le pays.

Toutefois, comme les retards au niveau de la réalisation de certains projets sont dus aussi à la lenteur des procédures étatiques, l'Etat devrait assumer sa part de responsabilité dans la situation actuelle et prendre en compte cette réalité dans la formulation de sa stratégie visant à amener le Luxembourg à satisfaire aux obligations de la directive précitée. Comme expliqué plus en détail dans l'avis, la démarche du projet de loi risque en effet de passer à côté de l'objectif recherché, voire d'entraîner des effets pervers.

L'avis ne se limite pas aux modifications législatives avancées par le Gouvernement, mais porte également sur d'autres dispositions de la loi qui devraient être remises sur le métier. Il est disponible en version intégrale sur www.syvicol.lu.



2. Avis sur le projet de loi portant modification de la loi du 13 février 2001 concernant les syndicats de communes

Le comité se prononce également sur le projet de loi n° 7033 portant modification de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, tout en remerciant Monsieur le Ministre de l'Intérieur d'avoir consulté le bureau du SYVICOL déjà lorsque le texte était encore au stade d'avant-projet.

Il salue la simplification que le projet de loi apportera à la procédure de désignation des délégués représentant plusieurs communes au sein du comité de certains syndicats, en remplaçant le vote en réunion jointe des membres des conseils communaux concernés par un vote par correspondance.

Il approuve également l'innovation qui consiste dans le fait que, dorénavant, les membres du comité et du bureau continueront leur mandat jusqu'à leur remplacement, et ce aussi bien en cas de renouvellement intégral du conseil communal dont ils relèvent, que lorsqu'ils perdent leur mandat d'élu communal pour une autre raison quelconque.

En ce qui concerne toutefois le remplacement d'un délégué représentant plusieurs communes au sein du comité d'un syndicat, il se pose des questions sur l'opportunité d'entamer la procédure afférente dès qu'une seule commune le propose. Il suggère de modifier cette disposition de façon à ce que la proposition de remplacement doive parvenir au moins de la moitié des communes représentées.

L'avis intégral peut être téléchargé sous www.syvicol.lu.

3. Approbation du compte de l'exercice 2015

Le comité arrête le compte de l'exercice 2015, qui n'a donné lieu à aucune remarque de la part de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, afin qu'il soit retransmis à ce dernier pour arrêt définitif.

4. Communication du plan pluriannuel de financement pour les exercices 2018 à 2020

Le bureau communique au comité le plan pluriannuel de financement couvrant les exercices 2018 à 2020, conformément à l'article 129bis de la loi communale du 13 décembre 1988.

5. Désignation d'un membre effectif et d'un membre suppléant à la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical

Le comité propose à Monsieur le Ministre de la Culture de nommer Monsieur Luc Feller, échevin de la commune de Mamer, membre effectif et Monsieur Romain Wester, conseiller de la commune Parc Hosingen, membre suppléant de la Commission nationale des programmes de l'enseignement musical.

6. Affaires de personnel

Le comité est informé du fait que Mme Mireille Colbach-Cruchten, directrice du SYVICOL, effectuera un changement d'administration vers le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative avec effet au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi du 25 mars 2015 fixant les conditions et modalités selon lesquelles le fonctionnaire de l'Etat peut changer d'administration.



Il exprime ses regrets face à cette décision et remercie Mme Colbach-Cruchten de ses excellents services pendant plus de 14 ans.

A partir de la date ci-dessus, M. Gérard Koob, secrétaire du SYVICOL, assurera la coordination de l'administration du syndicat.

7. Rapport des activités du bureau

Le président fait rapport d'une réunion avec Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, ayant eu lieu le 1^{er} décembre 2016. A cette occasion, le bureau a été informé sur l'état d'avancement des projets de refonte de la loi du 13 décembre 2013 concernant l'aménagement du territoire, des plans directeurs sectoriels et du programme directeur de l'aménagement du territoire.

En outre, il informe le comité que l'Agence interculturelle de l'ASTI organisera, sous la coordination de l'OLAI et du SYVICOL, une deuxième édition des Assises nationales de l'intégration au niveau local. Cette manifestation, qui vise à soutenir les communes dans leurs efforts en matière d'intégration de tous les résidents par, entre autres, la présentation de nombreuses bonnes pratiques, aura lieu le samedi, 11 février 2017 de 08h30 à 14h00 aux Lycées Ermesinde et LTPES, 45, rue de la Gare, Beringen (Mersch).

8. Divers

Le comité propose à Monsieur le Ministre de la Culture de nommer Monsieur Gusty Graas, échevin de la commune de Bettembourg, au Conseil supérieur des bibliothèques publiques.

La réunion est clôturée par la présentation du nouveau site Internet du SYVICOL récemment mis en ligne.
